



*Le Pays des Savanes*

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DELIBERATION N°18\_CC\_2023\_CCDS**

**PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MO**

Séance du 24 janvier 2023

Date de convocation : 11 janvier 2023 – **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-quatre janvier à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque Georges OTHILY de la commune d'Iracoubo, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

**Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Céline REGIS, Véronique JACARIA, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Yves VANG, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Rodolphe HORTH, Francine GANE, Annick ANDRÉ,

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Johanna HORTH à Fidélia BOCAGE,  
Martine PAPAIX à François RINGUET,

**Absents excusés :**

Pierre-Richard AUGUSTIN, Patrick COSSET, Céline ZULEMARO,

**Absents non excusés :**

Michel-Ange JEREMIE, Françoise BRUNO FREDOC, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Sylvio BOCAGE, Rosange CARENE, Jean-Robert CHOCHO, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Loriane DECHESNE, Jean-Raymond HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE, Michelle ORIZONO HORTH, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Céline REGIS.**

**Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Le dynamisme de la vie associative est une des richesses de la vie locale, qui contribue au développement éducatif, culturel, social et sportif des habitants de notre Territoire. La politique communautaire repose sur la volonté des élus d'établir un véritable partenariat avec les associations.

La Communauté de Communes Des Savanes affirme le rôle important tenu par les associations et les accompagne dans leurs actions pour représenter les Savanes à l'intérieur et en dehors de la Collectivité Territoriale.

L'association « MO » a sollicité une demande de subvention auprès la CCDS afin de l'accompagner dans son projet intitulé la « CARAVANE DE LA MODE ». Cette manifestation est pour l'association un nouveau défi. En effet elle a pour objectif de se déplacer et d'offrir gracieusement à la population Guyanaise des défilés de mode en mettant en valeur l'artisanat local. Les prestations se sont déroulées durant les vacances scolaires et les week-ends prolongés en collaboration avec les mairies, sur les places publiques en libre accès.

Afin de proposer ces différents défilés gratuitement au public, l'association MO a sollicité différents partenaires :

- CTG à hauteur de 40 000,00€ (quarante mille euros)
- CCEG à hauteur de 20 000,00€ (vingt mille euros)
- CCOG à hauteur de 20 000,00€ (vingt mille euros)
- CCDS à hauteur de 35 000,00€ (trente-cinq mille euros)
- CACL à hauteur de 10 000,00€ (dix mille euros)

La commission culture a émis un avis favorable à cette demande en minorant cependant le montant de l'aide qui serait octroyée à ladite association. Elle propose d'accompagner le projet à hauteur de **10 000,00 € (dix mille euros)**.

La mise à disposition du matériel évènementiel de la CCDS dans les Communes membres reçoit aussi un avis favorable.

Aussi, je vous invite à délibérer quant à l'attribution d'une subvention à l'Association MO pour un montant de 10 000 €.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Des Savanes révisés en date du 25 mars 2019 ;

Vu l'installation du Conseil Communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la demande de l'association « MO » ;

Vu l'avis favorable de la commission culture du 19 janvier 2022 ;

Vu l'avis du bureau communautaire du 29 novembre 2022 ;

#### **ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,**

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE ;**

A l'unanimité des membres présents

**ARTICLE 1 : DONNE ACTE** de son rapport à Monsieur le Président.

**ARTICLE 2 : OCTROIE** à l'association « MO » une subvention de **10 000,00€ (dix mille euros)** pour la réalisation de la manifestation dénommée « LA CARAVANE DE LA MODE » sur le territoire Guyanais pendant les vacances scolaires et les week-ends prolongés.

**ARTICLE 3 : APPROUVE** La mise à disposition du matériel évènementiel de la CCDS pour les défilés qui se dérouleront dans les Communes membres

**ARTICLE 4 : AUTORISE** le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

#### **VOTE :**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de procurations : 02

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Iracoubo, en séance publique, le 24 janvier 2023

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

**François RINGUET**

